

Compte rendu de la C A P des techniciens d'art du 11 décembre 2008

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, les représentants du personnel ont interpellé l'administration sur les conséquences de la **RGPP** sur la filière des métiers d'art. Il s'agit pour la CGT de réaffirmer l'importance de cette spécificité ministérielle ; nos métiers font partie intégrante d'un patrimoine auquel nos concitoyens montrent leur attachement au travers notamment des journées du même nom. Quel paradoxe ! Nos structures y mettent en lumière des savoirs faire quelles jugent au quotidien archaïques, non rentables, etc.

De même, les restructurations de l'administration centrale, conduisent à la **disparition pure et simple de notre bureau de gestion**. La CGT demande la prise en compte de la notion de filière, dans un traitement cohérent des situations professionnelles, de la catégorie C à la catégorie A, sur le modèle de ce qui est retenu pour la filière accueil et surveillance.

Nous avons également évoqué l'évolution négative des **formations post recrutement** qui, initialement, duraient trois à quatre semaines et permettaient aux agents en formation de découvrir le ministère, ses missions, ses établissements...Aujourd'hui, cette ouverture a disparu, isolant chacun au sein de sa spécialité et de son affectation.

Enfin, nous avons exigé de l'administration qu'elle fasse **un effort de communication** envers les agents du corps (mais plus largement l'ensemble des agents du ministère) que se soit en matière d'avis de vacances ou de contacts gestionnaires. La CGT a proposé que cette information soit faite de manière régulière par l'intermédiaire des fiches de paye, tous les agents n'ayant pas accès à la messagerie. Pour les agents du Louvre et de la BnF, dont la gestion des paies est effectuée par ces établissements, des instructions fermes seront données par le SPAS aux ressources humaines de ces EP afin que l'information leur arrive sous la même forme.

Le président de la CAP nous a brièvement affirmé son attachement aux métiers d'art, affirmé qu'en matière de bureau de gestion la réflexion de l'administration n'était pas arrêtée, et retenu la proposition de diffusion large des informations concernant les carrières.

1-Approbation du procès verbal de la CAP du 26/05/2008 :

Le PV a été adopté à l'unanimité.

2-Titularisations :

POTTIER Véronique, DAP, dentelles d'Alençon

MICHAUD Laurence, DAP, manufacture de Sèvres

ARBOUSSET Béatrice, DMF, musée de Cluny

JORBA Y CAMPO Benoît, DAP, manufacture de la Savonnerie

MAIRE Gervais, DMF, musée de Cluny

CIRET Sébastien, musée du Louvre

reçoivent un avis favorable à leur titularisation et nous présentons toutes nos félicitations à nos collègues.

Un agent du domaine de Champs sur Marne voit prolonger son stage de six mois.

Un agent de Versailles, recruté dans le cadre des mesures « COTOREP » se voit prolonger son stage d'un an. La CAP réexaminera en juin la situation de cet agent afin de faire un bilan d'étape.

3-Demandes de mutation :

Pour cette séance, seulement trois demandes de mutation étaient soumises à l'avis de la CAP.

Dominique D'HEYGERE du Domaine de Compiègne pour le Domaine de Malmaison
Vincent MONTEL détaché aux Archives départementales des Bouches du Rhône pour le Centre national du microfilm à Espeyran
Béatrice ARBOUSSET du musée de Cluny pour le musée du Louvre

Les demandes de mutation de ces trois agents ont reçu un avis favorable.

4-changement de spécialité :

Jean Claude DUVIC céramiste de la Manufacture nationale de Sèvres reçoit un avis favorable pour son changement de spécialité vers l'ébénisterie. La CAP, unanime, félicite cet agent pour le travail remarquable qu'il a fait pendant son stage à l'école Boule.

5-Réductions d'ancienneté

Pour rappel, 90% des agents ayant bénéficié d'un entretien annuel peuvent prétendre à une bonification d'ancienneté d'un mois. Si on excepte les agents situés dans un échelon irréductible et ceux au dernier échelon de leur grade, c'est à peu près la totalité des agents qui sont donc « servis » de manière égalitaire. Or, à la date de la CAP, 36 fiches de notation 2007 n'étaient toujours pas parvenues à la DAG. Cette absence d'acte administratif pénalise les agents concernés, puisque l'administration a refusé de leur attribuer d'office la réduction d'un mois comme le demandait la CGT. Notre organisation syndicale a réaffirmé que les responsables de ces agents n'avaient pas rempli leurs obligations et devaient en assumer seuls les conséquences. Un reliquat de 76 mois restant à distribuer, rien n'interdit de faire bénéficier les 36 techniciens d'art du mois auquel ils peuvent prétendre.

Le président s'engage alors à ce que leur situation soit étudiée hors CAP si d'aventure leur feuille de notation arrivait dans les services d'ici la CAP du premier semestre 2009. Il se dit prêt à étudier un changement de règle pour l'année prochaine, mais seulement après en avoir informé les notateurs : sans remontée de la feuille de notation dans les délais requis, et par conséquent sans avis contraire et motivé du supérieur hiérarchique, la réduction d'ancienneté pourra être attribuée d'autorité par la CAP. A noter que pour 5 agents (dont 3 au Mobilier national et Manufactures), l'avis du supérieur était négatif. La CGT, au regard des appréciations rédigées, a voté contre cette sanction à peine déguisée. Un arbitrage sera donc demandé à la ministre.

6-Questions diverses :

Nous redemandons à l'administration de nous fournir pour la prochaine CAP un tableau sur la **vie du corps** des TA (entrées, sorties, âges moyens, promotions etc.) Nous rappelons que les réductions de personnels dans les bureaux de gestion ne facilitent pas le travail des agents qui doivent faire plus avec moins !

Aurélie Mongeot est désignée pour siéger lors des **commissions de réforme**.

Nous évoquons enfin rapidement le calendrier retenu pour les **élections** de renouvellement de notre CAP, avec un dépôt des candidatures aux alentours du 7 février 2009.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec vos élus :

CLASSE EXCEPTIONNELLE : **Didier ALAIME** (permanence nationale / 01 40 15 51 70)
Marc PIPEAU (Mobilier national / 01 44 08 52 00)

CLASSE SUPERIEURE : **Philippe CREDEVILLE** (Manufacture de Sèvres / 01 46 29 22 00)
Alain-Daniel BIBRAC (musée du Louvre / 01 40 20 50 50)
Isabelle BOURGUIGNON (BnF Richelieu / 01 53 79 81 87)
Jean-Louis BARBANCE (BnF Richelieu / 01 53 79 84 86)

CLASSE NORMALE : **Thierry CHOQUET** (musée du Louvre / 01 40 20 53 94)
Aurélie MONGEOT (Manufacture des Gobelins / 01 44 08 52 00)
Anne GAUTIER (Manufacture des Gobelins / 01 44 08 52 00)
Fabrice BELLIOU (BnF Arsenal / 01 53 79 39 51)